



# Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation et l'extension du parc immobilier de l'Etat du Valais sis sur le site de La Castalie à Monthey

## 1. Généralités

La Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) s'est réunie le vendredi 24 avril 2020 de 13 h 30 à 15 h 30 à la salle du Grand Conseil, dans le bâtiment du Grand Conseil à Sion.<sup>1</sup>

### Commission SAI

Membres	Remplacé par	24.04.2020.
EGGEL Beat, PDCC, président		X
LANTHEMANN Barbara, AdG/LA, vice-présidente		X
SAVIOZ Jean-Michel, PLR, rapporteur		X
BONVIN Claire-Lise, PDCC	WITSCHARD Stéphane	X
DESMEULES Jérôme, UDC		X
KALBERMATTER Martin, CSPO		X
MASSEREY ANSELIN Sylvie, PLR		X
MEICHTRY Benno, CVPO		X
METRAILLER Françoise, PDCB		X
MORARD Didier, PLR		X
PERROUD Bruno, UDC		X
REY Laurent, PDCB		X
SCHNYDER Reinhold, AdG/LA		X

### Service parlementaire

WILLINER Sarah, collaboratrice scientifique

### Administration cantonale

WAEBER-KALBERMATTEN Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

FAVEZ Jérôme, chef du Service de l'action sociale (SAS)

VENETZ Margot, cheffe de l'Office de coordination des institutions sociales

VENETZ Philippe, architecte cantonal

WILLINER Jean-Pierre, architecte chargé d'études et de constructions auprès du Service immobilier et patrimoine (SIP)

PFEFFERLE Martine, directrice du centre médico-éducatif de La Castalie

<sup>1</sup> Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée dans le présent rapport pour désigner tant les femmes que les hommes.

## Invités

CORNUT Daniel, président du conseil d'administration du centre médico-éducatif de La Castalie  
KEN Architekten BSA AG:

- PETER Lorenz, partenaire
- THOMAS Samuel, architecte

## 2. Présentation du projet

En complément au message détaillé du Conseil d'Etat, le Département a relevé les points suivants:

De sa fondation à 2011, La Castalie était un service du canton. Elle est ensuite devenue un établissement autonome de droit public sans but lucratif et reconnu d'utilité publique. Sa mission est d'offrir à toute personne en situation de handicap mental ou de polyhandicap un cadre de vie et de formation adapté.

Le parc immobilier, propriété de l'Etat, est composé de plusieurs bâtiments dont la construction date principalement des années soixante et septante. La vétusté des infrastructures nécessite absolument une rénovation, afin de répondre aux standards de sécurité, de prise en charge et d'efficacité énergétique. Les évolutions technologiques actuelles doivent pouvoir être prises en compte pour améliorer les conditions d'accueil, de vie et de formation des bénéficiaires. Les méthodes d'apprentissage et l'environnement scolaire connaissent des mutations et doivent aussi être adaptés. Enfin, le nombre de places disponibles à La Castalie sera légèrement augmenté. En effet, l'accroissement de l'espérance de vie, l'institutionnalisation plus précoce et l'augmentation de la demande de places d'accueil temporaire, qui soulagent les familles, rendent nécessaire cet agrandissement.

Cette dernière décennie, seuls les travaux les plus indispensables ont été entrepris, dans l'idée d'une rénovation prochaine. Le canton comptait d'abord rénover un bâtiment après l'autre et présenter au Grand Conseil une demande de crédit séparée pour chaque bâtiment. Avec la création du fonds FIGI, le Département a décidé, avec l'accord du Conseil d'Etat et le soutien du Service immobilier et patrimoine (SIP), de procéder en une fois à la rénovation des bâtiments de La Castalie. Un concours a ensuite été lancé, qui a été remporté par l'entreprise KEN Architekten. Les investissements de plus de 76 millions de francs s'étendront en principe sur cinq ans, et les travaux se feront en plusieurs étapes.

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2020, La Castalie a revu son organisation qui permet d'améliorer l'efficacité de la gestion et d'adapter l'organisation au futur programme d'utilisation de l'espace. Ce centre médico-éducatif dispose de 223,4 équivalents plein temps, répartis sur environ 280 personnes, auxquelles il faut ajouter 27 apprentis, une quarantaine de stagiaires et 50 à 60 remplaçants.

L'institution réalise deux mandats de prestations pour l'Etat :

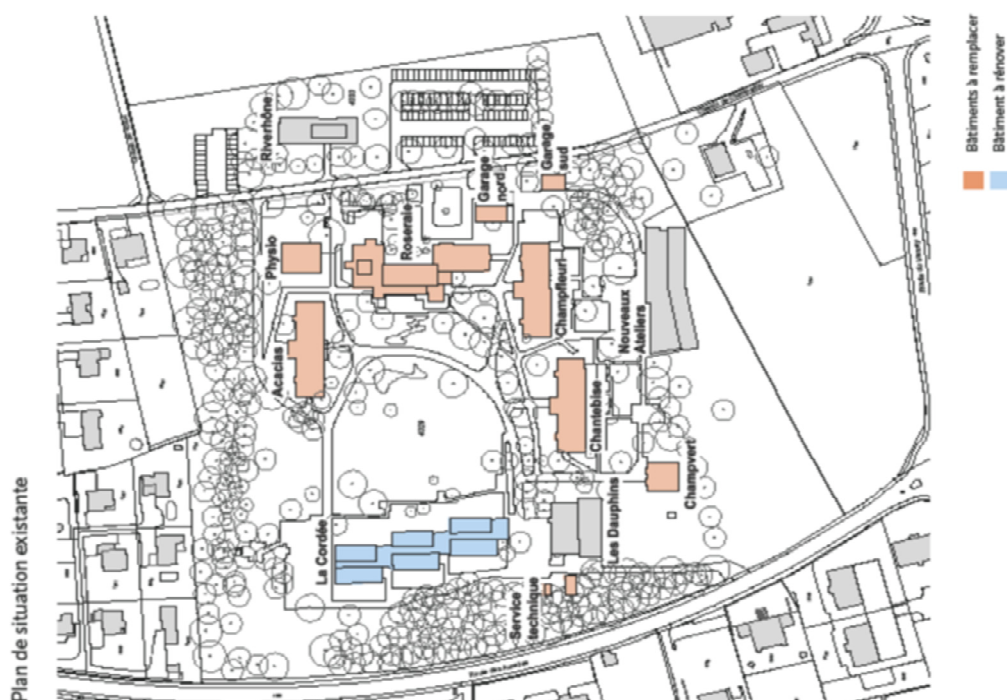
- Le premier mandat de prestation pour le Département de l'économie et de la formation (DEF), par son Service de l'enseignement (SE) concerne **les mineurs**. Ce secteur, localisé à Monthey, dispose de 20 places d'internat, 52 places dans les classes et 12 places de crèche, dont 4 pour des enfants ayant des besoins spécifiques.
- Le second mandat de prestation pour le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), par son Service de l'action sociale (SAS) concerne **les adultes** en situation de handicap mental ou de polyhandicap. Ce secteur est réparti sur deux sites distincts. Le site principal se trouve à Monthey, où il dispose de 106 places d'hébergement, 144 places d'occupation et 8 places d'accueil temporaire. Le second, sis à Sierre, offre quant à lui 12 places d'hébergement et 18 places d'occupation.

Le projet a débuté en 2013 avec une annonce de projet de « restructuration et rénovation » par La Castalie. Après différentes analyses, il a été soumis au Conseil d'Etat en janvier 2018 pour décision.

Après la sélection du jury, le projet initial a ensuite été adapté, notamment par : un remplacement du bâtiment administratif «La Roseaie» au lieu d'une rénovation, de nouvelles installations techniques, la construction d'un abri de protection civile, une nouvelle station de transformation (électricité), une optimisation des installations sanitaires.

Il est prévu de placer des installations photovoltaïques sur tous les bâtiments.

Les plans ci-dessous donnent un aperçu de l'état actuel du site et de ce qui est prévu :



Il est prévu de réaliser l'appel d'offres pour les travaux après l'acceptation du crédit d'engagement par le Grand Conseil lors de la session de juin. Une fois que l'autorisation de construire, attendue pour le printemps 2021, aura été reçue, la construction des bâtiments 1 et 2 se fera d'août 2021 à juillet 2023, et celle des bâtiments 3 et 4 d'août 2023 à juillet 2025. Ensuite, des travaux de démolition et d'aménagement seront encore effectués jusqu'en octobre 2025.

Les coûts globaux, dont un aperçu détaillé est présenté en page 20 du message du Conseil d'Etat, s'élèvent à 76 889 500 francs.

### **3. Débat et vote d'entrée en matière**

#### **3.1 Débat d'entrée en matière**

Pourquoi un seul site ?

Un membre de la commission aborde une question de principe : est-il pertinent d'étendre à grands frais le site de Monthey, ou ne serait-ce pas plus judicieux de mieux répartir ces places additionnelles sur l'ensemble du territoire cantonal, notamment pour diminuer les temps de trajet et garantir que les personnes puissent conserver leur domicile ? En effet, poursuit-il, pour des personnes souffrant d'un handicap mental et physique, à partir de leur majorité, se rendre à La Castalie à Monthey et y rester à temps complet au moins pendant la semaine est souvent la seule option. Par conséquent, il faut examiner s'il n'est pas possible de créer une offre en Valais central avec les moyens financiers prévus pour l'agrandissement de La Castalie.

La cheffe du Département explique que les besoins, qui dépendent de nombreux facteurs, ont fait l'objet d'une évaluation détaillée. La Castalie prend en charge des cas de différents niveaux de gravité et de lourdeur. Les personnes souffrant d'un handicap moins lourd sont accueillies dans les autres régions, par exemple à Sierre. Une grande importance est accordée à ce que les lieux de travail soient bien répartis sur l'ensemble du territoire cantonal, mais les priorités ne sont pas les mêmes s'agissant des hébergements. Les compétences très spécifiques pour l'encadrement des personnes accueillies justifient également la concentration sur un seul site. Le chef de Service précise qu'en outre, pour des raisons financières, il n'est pas possible que chaque région ou commune ne dispose de sa propre institution spécialisée et de toutes les compétences que cela implique. La directrice souligne qu'actuellement La Castalie est déjà surchargée, car l'agrandissement est attendu depuis dix ans. En outre, précise-t-elle, sur les 25 places supplémentaires, 11 sont des places d'accueil temporaire, qui ont pour but de soulager les parents. La directrice explique aussi que l'offre de La Castalie est une offre « à la carte », qui permet à un enfant de ne passer qu'une ou deux nuits à Monthey, par exemple. L'objectif est de proposer à toutes les personnes la meilleure offre, même si ce modèle est exigeant d'un point de vue organisationnel.

Sur quel concept repose le projet ?

Lors du traitement de la loi sur l'enseignement spécialisé<sup>2</sup>, le Parlement a exprimé le souhait d'un modèle flexible et intégratif en Valais. L'objectif était que les élèves puissent être intégrés autant que possible dans les classes ordinaires. Un député aimerait donc savoir quelles possibilités de formation professionnelle existent en Valais après la scolarité obligatoire pour les personnes souffrant d'un handicap physique et, à cet égard, sur quel concept repose le projet de rénovation et d'agrandissement de La Castalie à Monthey. La directrice explique que les personnes qui bénéficient en

---

<sup>2</sup> [LES](#), RS/VS 411.3

premier lieu des prestations de La Castalie présentent généralement un handicap mental, qui s'accompagne souvent d'un handicap physique. Ces personnes souffrent généralement de handicaps sévères qui ne leur permettent pas d'intégrer une classe ordinaire, ou du moins pas à plein temps. La formation post-obligatoire que propose La Castalie ne s'adresse pas à des personnes qui n'ont qu'un handicap physique. La formation pratique post-obligatoire permet aux personnes d'appliquer dans des stages ce qu'elles ont appris à l'école, dans le but qu'elles puissent mener une vie aussi autonome que possible (faire leurs commissions, habiter dans un appartement protégé, etc.). Le nouveau programme de formation baptisé «L'Esquisse» a pour but que les personnes qui le suivent logent en appartement protégé et trouvent une place dans une PME de la région ou dans un travail encadré. La Castalie collabore avec le centre d'éducation spécialisée pour que les enfants puissent être scolarisés dans les écoles communales aussi longtemps que possible. On évalue cependant régulièrement s'il s'agit de la meilleure solution ou si l'enfant ne profiterait pas plus des classes de La Castalie, qui sont petites et bénéficient d'un encadrement spécifique. La Castalie travaille avec trois modèles dans lesquels on regarde d'une part comment l'enfant vit (architecture), c'est-à-dire à quel point il peut être autonome dans son environnement. D'autre part, on tient compte de son stade de développement. Un autre aspect stratégique joue aussi un rôle : on regarde comment l'enfant, ainsi que sa famille, peuvent se développer au mieux. Actuellement, un nouveau modèle est élaboré, le processus du handicap. Il s'agit d'identifier les barrières que dresse l'environnement social et architectural. La Castalie s'oriente beaucoup sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que la Suisse a ratifiée en 2013.

Pourquoi un tel surcoût ?

La commission demande des explications sur l'augmentation des coûts, qui sont passés d'environ 60 millions de francs à plus de 76 millions de francs. L'architecte cantonal explique que des adaptations ont eu lieu entre les travaux mis au concours et le projet actuel. Outre le remplacement du bâtiment administratif «La Roseraie» au lieu de sa rénovation, l'ensemble du réseau technique et des conduites sont remis à neuf, une nouvelle station de transformation ainsi qu'un abri de protection civile de 200 m<sup>2</sup> sont construits et les installations sanitaires prévues sont optimisées. Cette augmentation des dépenses est aussi due au fait qu'au début une estimation est réalisée sur la base de données statistiques. Le SIP a lui aussi peu d'expérience pour un chantier de cette taille et de cette complexité (établissement spécialisé dans le handicap), ce qui fait que les chiffres concernant tant les dépenses que les mètres carrés prévus ont dû être adaptés au cours de la planification du projet, qui est désormais terminée.

Qu'en est-il du bâtiment scolaire « La Cordée »?

Trois millions de francs prévus pour la rénovation du bâtiment scolaire ont été retirés, car ces travaux relèvent désormais d'un projet propre. Ce projet est cependant en discussion depuis dix ans. Comme la rénovation de l'école ne relève pas du domaine du SAS, ces travaux ont été séparés du présent projet. Les architectes ont reçu un mandat pour effectuer une étude de faisabilité afin de transformer l'école. Ce projet devrait être présenté au Grand Conseil en 2021. Comme on peut déjà s'attendre à ce qu'un agrandissement de l'objet soit prévu par rapport à l'appel d'offres, les coûts dépasseront les 3 millions de francs prévus. La cheffe du Département a bon espoir que le bâtiment scolaire sera lui aussi terminé d'ici à la fin des travaux des autres bâtiments.

Quelle est la situation sur le site de Sierre ?

Les locaux de Sierre, eux, sont en très bon état. Cependant, les besoins croissants et le vieillissement des résidents constituent aussi un problème, et l'internat touchera aussi à ses limites à Sierre. Ces locaux ne peuvent toutefois plus être agrandis. La cheffe du Département est consciente de ce problème et des réflexions sont en cours, mais la solution n'a pas encore été trouvée.

## Explication sur les réserves

Un membre de la commission demande une explication sur les réserves mentionnées au point 5.5 du message. Lorenz Peter de KEN Architekten explique qu'il est habituel de prévoir ces réserves au stade actuel de la procédure. Il s'agit de réserves concernant l'ampleur (point 6) de 2% pour chaque position, et de réserves de 3% (point 7) pour d'éventuels coûts supplémentaires qui pourraient survenir. Cette réserve de 5% au total permet de respecter le budget calculé précisément.

## Compétence pour les crédits supplémentaires ?

L'architecte cantonal explique que l'art. 8, al. 4, de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat<sup>3</sup>, qui prévoit que le Grand Conseil délègue au Conseil d'Etat la compétence d'octroyer des crédits supplémentaires jusqu'à 20% du budget initial, au maximum 4 millions de francs, dans la mesure où le fonds dispose des ressources correspondantes, n'a rien à voir avec le cas présent. L'art. 8, al. 4, Fonds FIGI concerne des montants pour lesquels un supplément doit être demandé pendant les travaux ; dans le cas présent, en revanche, il s'agit d'une adaptation des coûts du projet conformément aux normes SIA 118, c'est-à-dire qu'on débute avec un crédit de 76 889 500 francs.

## Le montant des phases préalables est-il inclus ?

Le crédit d'engagement de 3 340 000 francs que le Conseil d'Etat a octroyé le 3 avril 2019 (cf. message p. 22, point 6.1) afin de financer les phases préalables d'exécution du projet lauréat du concours d'architecture est intégré aux coûts totaux de plus de 76 millions de francs. Il est cependant mentionné explicitement ici car le SIP préfinance ce montant, étant donné que ces dépenses sont nécessaires pour l'élaboration du projet jusqu'à son stade actuel.

## Provenance des personnes à La Castalie ?

Actuellement, La Castalie héberge (sur tous ses sites) 18 personnes du district de Sierre, 16 du district de Sion, 5 du district d'Hérens, 7 du district de Conthey, 30 du district de Martigny, 4 du district d'Entremont, 8 du district de Saint-Maurice, 40 du district de Monthey et 4 du Haut-Valais. Sur les personnes qui ne passent jamais la nuit à La Castalie et s'y rendent seulement la journée, 13 viennent du district de Martigny, 5 du district de Saint-Maurice et 32 du district de Monthey. Un transport est organisé pour ces personnes. Son coût (il s'agit toujours de transports collectifs) ne peut être chiffré précisément, mais il avoisine les 70 centimes par kilomètre. La cheffe du Département explique que, auparavant, La Castalie accueillait des personnes germanophones, mais depuis la fondation d'insieme (qui s'appelle désormais MitMänsch), elles sont désormais très peu nombreuses. La directrice indique que l'institution ne dispose actuellement plus que d'une personne formatrice germanophone et de la secrétaire de direction, qui parle aussi le haut-valaisan. En outre, sept personnes d'autres cantons habitent à La Castalie, et trois autres viennent chaque jour à Monthey depuis un autre canton.

## Quels sont les coûts journaliers ?

Les coûts quotidiens moyens pour un Valaisan s'élèvent à 480 fr. 95 (hébergement), resp. 307 fr. 71 (accueil de jour). La participation des personnes se monte à 125 francs (hébergement), resp. 30 fr. (accueil de jour) par jour. Il n'y a pas de calcul de la part des coûts d'investissements dans ces chiffres. Le montant est un peu plus élevé pour les personnes qui viennent d'un autre canton, puisqu'elles doivent participer aux coûts des investissements, comme le prévoit un accord intercantonal. Actuellement, cette différence est encore très faible, puisque très peu d'investissements ont

---

<sup>3</sup> [Fonds FIGI](#), RS/VS 612.3

été effectués à La Castalie. Elle augmentera cependant fortement après ce projet. En 2018 par exemple, le canton et les communes ont investi 78 000 francs pour La Castalie. C'est un petit montant sachant que le présent projet sera bientôt réalisé, seules les rénovations les plus indispensables sont effectuées.

La Castalie pourra-t-elle assumer l'augmentation des frais d'exploitation ?

Un commissaire aimerait savoir si La Castalie sera en mesure d'assumer l'augmentation des frais d'exploitation sans aide supplémentaire de l'Etat. La cheffe du Département explique que cette augmentation est la conséquence des places additionnelles et des postes de travail supplémentaires qui seront créés ne surviendra pas d'une année à l'autre, mais s'étendra sur environ six ans. Cette hausse en douceur se reflétera dans le budget. Les coûts des bâtiments (Fonds FIGI) sont indiqués séparément des coûts de personnel.

### **3.2 Vote d'entrée en matière**

Par 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, la commission se prononce en faveur de l'entrée en matière.

## **4. Lecture article par article**

Le présent rapport n'aborde que les articles pour lesquels la commission a procédé à des modifications ou qui ont occasionné des discussions, des suggestions ou des questions au sein de la commission.

### **Art. 2**

Un commissaire aimerait savoir si cet indice des prix à la construction évolue souvent et à quel rythme. L'architecte cantonal explique qu'il n'est pas possible de prévoir actuellement quelle sera l'évolution de l'index, car il est imposé par l'économie. L'index des prix à la construction est transmis chaque trimestre au SIP. C'est à chaque fois celui d'octobre qui est utilisé. Ces dix dernières années, la courbe de l'index a été presque plate.

## **5. Débat et vote final**

Le débat final n'est pas demandé, si bien que la commission passe directement au vote.

**Vote** : Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation et l'extension du parc immobilier de l'Etat du Valais sis sur le site de La Castalie à Monthey est **accepté** par la commission SAI par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Nendaz / Sion, le 15 mai 2020

Le président

Beat EGGEL

Le rapporteur

Jean-Michel SAVIOZ

## Abréviations

DEF	Département de l'économie et de la formation
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
LES	Loi sur l'enseignement spécialisé
SAI	Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
SAS	Service de l'action sociale
SE	Service de l'enseignement
SIP	Service immobilier et patrimoine